www.asgn.fr

A.S.G.N.

Association Sportive et Gymnique de Neuilly
27/31 boulevard d'Inkermann
92200 Neuilly sur Seine
01-55-62-62-81
07-71-04-22-07

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ADULTES

ADHESION : Toute personne désirant adhérer à l'ASGN doit respecter les modalités d'inscription suivantes :

- Règlement de la cotisation pour une durée annuelle correspondant à /aux activité(s) choisie(s).
- Fournir 2 photos d'identité (pour les nouveaux adhérents) et remplir une fiche d'inscription.
- Signature d'une décharge par l'adhérent.

L'inscription (adhésion* + accès aux cours) est valable pour toute l'année scolaire, **aucun remboursement ne sera accordé**.
En cas de force majeure, incapacité physique ou déménagement, le conseil d'administration statuera sur chaque cas particulier, justificatifs à l'appui.
*adhésion de 30€ pour l'année 2020-21. Cette adhésion ne sera en aucun cas remboursée. Elle contribue à couvrir les frais de fonctionnement de l'association.

PLANNING
Le calendrier de la saison et la programmation des cours sont prévus en début d'année scolaire. Il est mis à disposition des adhérents.
En cas d'absence d'un professeur, l'ASGN s'efforce de remplacer celui-ci, mais en cas d'impossibilité les adhérents sont prévenus dans les meilleurs délais.
Tout cours ne comportant pas suffisamment d'élèves pourra être supprimé.

FONCTIONNEMENT

- Chaque adhérent doit respecter les horaires des cours.
- Des vestiaires sont mis à disposition.
- Il est impératif d'apporter une serviette pour couvrir les tapis.
- Il est **obligatoire** d'utiliser des chaussures à l'usage exclusif des salles de cours sous peine d'exclusion de l'association

L'ASGN n'est pas tenue responsable des objets volés dans les vestiaires et salles de cours.

Neuilly juin 2020